PROTOCOLE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU COLON

La personne a reçu un courrier d'invitation envoyé par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers

Non → Contacter le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers

Oui ↓

La personne est-elle sous tutelle/curatelle ?

Oui → Contacter le tuteur /curateur

Non ↓

La personne s'oppose au dépistage ou présente un motif d'exclusion

Oui → Signaler le refus ou l'exclusion au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers via le questionnaire joint à l'invitation pour éviter toute relance inutile

Non ↓

Récupérer un kit de dépistage auprès du médecin

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers peut fournir l'établissement d'accueil sur demande du médecin coordinateur ou des médecins traitants

Accompagner la personne pour la réalisation du test de dépistage.

Bien remplir la fiche d'identification et poster le test le jour même ou le lendemain.

Eviter les veilles de week-end ou jour férié.

Des outils pédagogiques, vidéos, infographies pour expliquer le test de dépistage sont disponibles ICI

Après le test, s'assurer que le médecin a eu connaissance des résultats et que la date de réalisation du test a été notée dans le dossier de suivi de la personne.

Des outils pédagogiques, vidéos, infographies pour expliquer des résultats en particulier anormaux sont disponibles ICI

Janvier 2022